

Mission Permanente de la
République du Cameroun
auprès des Nations Unies



Permanent Mission of the
Republic of Cameroon
to the United Nations

22 East 73rd Street
New York, N .Y. 10021
Tel : (646) 850-1827/1824
Fax : (646) 850-1820
www.delecam.us
Cameroon.mission@yahoo.com

75^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Sixième Commission

Point 84 de l'ordre du jour « Mesures de protection des Missions, des agents diplomatiques et consulaires »

Déclaration faite par :

Zacharie Serge Raoul NYANID, Ph.D

New York, le 27 octobre 2020

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation a l'honneur de prendre la parole suite à la présentation du rapport du Secrétaire Général sur la question sous rubrique et l'en remercie.

Monsieur le Président,

Ma délégation est extrêmement préoccupée par les cas de violations graves de la protection et de la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires. Pourtant, le développement de relations amicales, un des principes fondamentaux des Nations Unies et de la diplomatie en général a emmené les Etats à convenir du sacro-saint principe des immunités diplomatiques qui est extrêmement ancien et existe dans toutes les cultures et sous tous les régimes juridiques.

Pour ma délégation, cette donnée est fondamentale pour les relations entre les nations, puisque ces mesures visent à perpétuer la sérénité entre les Etats, tant elles protègent leurs intérêts et ne visent pas à protéger des individus en tant que tels, les représentants diplomatiques et consulaires étant tenus de respecter les lois du pays d'accueil.

Face à des manquements de plus en plus constatés, ma délégation estime qu'il y a urgence de réaffirmer les principes du droit international relatifs aux relations diplomatiques et consulaires et de s'interroger sur de nouvelles modalités susceptibles de mettre fin à leurs violations. Pour mon pays, le respect de ces principes est d'une importance cruciale pour la conduite des relations internationales. Il souhaite donc que la protection des missions, personnels diplomatiques et consulaires soit efficace.

Ma délégation qui estime que l'importance des relations diplomatiques pour l'établissement de relations de confiance entre les Etats n'est plus à rappeler, s'inquiète des tentatives d'affaiblissement du régime de protection institué par les conventions de Vienne pertinentes sur les relations diplomatiques et consulaires.

A cet égard, ma délégation estime qu'il est souhaitable de réaffirmer par une résolution des Nations Unies, que les Etats doivent observer strictement et faire appliquer les dispositions du droit international relatives aux relations diplomatiques et consulaires. L'Etat d'accueil devrait donc assurer la protection des personnels et des missions diplomatiques et consulaires contre les groupes ou organisations qui auraient l'intention d'attenter à leur sécurité et à leur dignité.

Ma délégation insiste sur la nécessité d'une coopération étroite entre les Etats accréditant et les Etats accréditaires et appelle les Etats qui ne sont pas encore parties aux instruments juridiques pertinents à y adhérer.

Monsieur le Président,

Pour le Cameroun, la protection des missions et agents diplomatiques et consulaires est d'une importance capitale. Aussi, pour améliorer cette protection, le Cameroun a créé une Compagnie de Sécurisation des Diplomates, unité spéciale de la police camerounaise ayant pour mission la sécurisation des personnes, des biens et des ressortissants des pays amis. En outre, les différentes administrations camerounaises concernées par cette question procèdent régulièrement à des concertations, en vue de coordonner les actions y relatives. Ces concertations permettent d'adapter ces mesures à la nature et à l'importance des menaces pouvant peser sur certaines Missions.

Au-delà de la Compagnie de Sécurisation des Diplomates qui a été mise en place, le Cameroun coopère étroitement, avec les missions diplomatiques et consulaires présentes sur son territoire, pour l'adaptabilité des dispositifs concrets de protection et de sécurisation des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, et dans l'échange d'informations.

Monsieur le Président,

Pour mon pays, ce défi de protection des missions et agents diplomatiques et consulaires peut être relevé par une action concertée et le partage des expériences à travers le renforcement des réseaux nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre les actes de violence visant les missions et les représentants diplomatiques et consulaires.

Je vous remercie de votre aimable attention./-